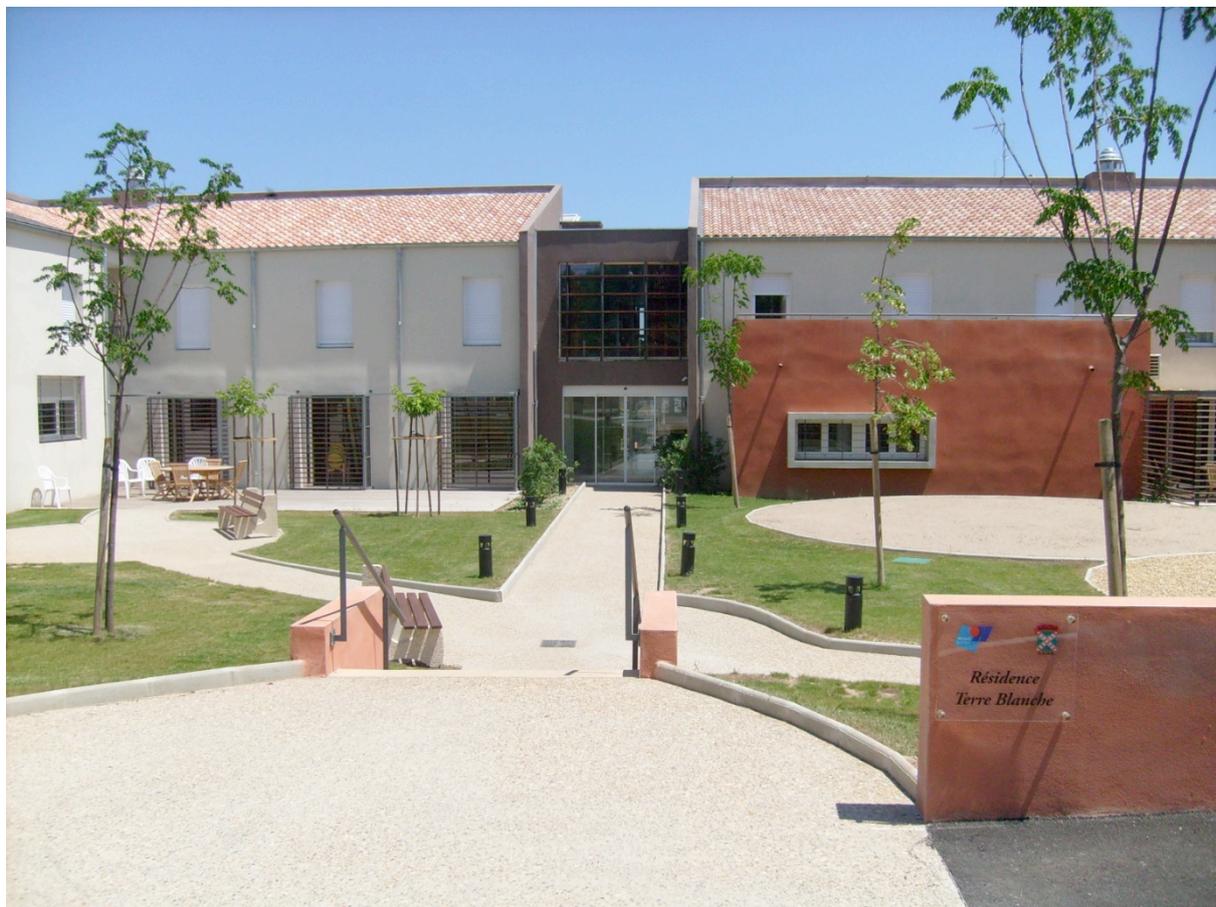




RESIDENCE TERRE BLANCHE

EHPAD - CCAS de MARAUSSAN



516 rue de Poussan
34370 MARAUSSAN

Tél. : 04-67-09-97-80

Fax. : 04-67-98-91-06

Terreblanche@orange.fr

FINESS : 3400 17326

SIRET : 263 400 418 00020

APE : 8730 A

Livret d'Accueil

La résidence Terre Blanche a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2008, avec le statut d'E.H.P.A.D., Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, établissement géré par le CCAS (centre communal d'action sociale) de Maraussan.

Etablissement de 62 lits et places, entièrement neuf, construit avec le concours d'Hérault Habitat, il bénéficie d'un site privilégié, dans le village de Maraussan, à proximité des commerces.

Maraussan qui compte actuellement 3.500 habitants, est situé à 10 mn en voiture de la ville de Béziers et 45 mn de Montpellier.

La résidence Terre Blanche accueille en EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 62 lits (dont une unité protégée de 16 lits), des personnes âgées valides ou semi valides, et/ou dépendantes physiquement ou psychiquement.

Deux lits sont réservés à l'hébergement temporaire.

Sa mission première est d'offrir, à l'ensemble de ses résidents, un cadre de vie agréable et adapté à leur degré de dépendance, dans le respect de la prise en compte de leur mode de vie individuel, de leur culture et des liens familiaux et amicaux qu'ils peuvent avoir.

NB : La résidence est un établissement entièrement habilité à l'aide sociale et les résidents peuvent sous condition de ressources bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Edito

L'ensemble du personnel et la direction sont heureux de vous accueillir au sein de la résidence, qui devient votre nouveau domicile.

Nous sommes là pour vous accompagner dans votre vie quotidienne, dans le respect de votre intimité et avec, pour objectif premier, de vous faire bénéficier de la meilleure qualité de vie possible, en adéquation avec les moyens qui nous sont accordés.

Ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des informations essentielles relatives au fonctionnement de la résidence.

Nous vous souhaitons la bienvenue à la résidence Terre Blanche et nous restons à votre écoute pour toute demande particulière.

La Direction

M.O. COLOMBANI

Sommaire

● La Résidence	2
● Edito	3
● Les professionnels à votre service	5
● Le Projet Institutionnel	7
● Les conditions d'admission	11
● Votre séjour	12 à 17
● Votre participation, vos droits et recours	18
● La Charte de la prévention de la maltraitance	19
● Le CCAS Organisme Gestionnaire	20
● Plan d'accès à la Résidence	21

Les Professionnels...

à votre service

- **Le Pôle Administratif**



Les services administratifs, particulièrement le bureau des entrées « l'accueil », seront à votre disposition, non seulement pour toutes les formalités lors de votre entrée, mais également pour répondre à toutes vos questions sur les différentes prestations existantes et leur facturation au sein de la résidence (coiffeur, podologue, intervenant extérieur de votre choix ...)

C'est également lors de votre arrivée que vous prendrez connaissance du règlement de fonctionnement et des consignes incendie, qui doivent être strictement respectées pour la sécurité de tous.

L'accueil peut vous guider dans vos démarches administratives : demande d'allocation logement (APL), allocation personnalisée à l'autonomie (APA), carte d'invalidité, demande d'aide sociale, fonds de secours ...

- **Le Pôle Soignant**



Les équipes soignantes sont composées d'infirmières diplômées d'Etat, d'aides soignantes et d'aides médico-psychologiques diplômées.

Les décisions concernant votre santé sont prises par votre médecin traitant ou par le médecin coordonnateur de la résidence. Vous restez libre du choix de votre médecin ou de tout autre auxiliaire médical.

Interviennent plus particulièrement sur la résidence :

- **Une psychologue** qui est étroitement associée au travail de l'équipe médicale et para médicale.
- **Une podologue**, qui se tient à votre disposition
- **Une orthophoniste**, qui intervient si nécessaire



- **Le Pôle Services Généraux**

Le pôle Services Généraux regroupe le personnel de restauration et d'hôtellerie, le personnel du service technique, et le personnel de la lingerie qui mettent tout en œuvre pour rendre votre lieu de vie le plus agréable possible au sein de la résidence.



- **Le Pôle Animation / Vie Sociale**

L'animatrice est à la disposition des résidents, pour offrir un programme de sorties et d'activités et animer des ateliers occupationnels, qui permettront à chaque résident de développer des projets et de les vivre.

Ces ateliers restent libres d'accès et non obligatoires.

Le Projet Institutionnel

Le projet institutionnel réaffirme les grands principes de la charte de la personne âgée dépendante et particulièrement le fait que chaque résident, comme tout citoyen, doit conserver la jouissance de ses droits et libertés.

La résidence est ouverte sur l'extérieur et chaque résident est libre d'aller et venir (à l'exception des résidents de l'unité protégée).

Le projet d'établissement réaffirme cette philosophie générale et, est construit autour de **5 grands principes** :

- + **Accueillir** le résident en mettant tout en œuvre pour adoucir le passage en institution
- + **Personnaliser** la prise en charge pour favoriser l'autonomie en fonction de l'histoire et du vécu de chacun
- + **Accompagner** le résident dans sa vie quotidienne, en lui offrant une qualité de vie, la meilleure possible
- + **Ecouter et respecter** ses souhaits de ses désirs
- + **Maintenir et développer des liens** avec l'extérieur et/ou la famille.

Notre projet d'établissement considère l'accueil comme une étape essentielle.

La visite de pré-admission doit permettre de prendre en compte les attentes et les besoins du résident, lors de son arrivée dans l'établissement.

L'entretien avec la psychologue permet d'évaluer la future prise en charge ; la psychologue, ou l'infirmière, ou la personne désignée fait visiter le service où la personne doit être accueillie, ce qui permet de réduire l'anxiété des familles.

C'est à ce stade qu'une information claire et complète est donnée, portant sur le fonctionnement de l'établissement dans son ensemble et sur l'organisation de la vie quotidienne, ainsi que sur les modalités d'hébergement et les tarifs.



- Etre d'abord un lieu de vie

La prise en charge globale, est adaptée aux besoins de chacun.

- Projet de Vie Personnalisé

La personnalisation de la prise en charge permettra une meilleure efficacité du suivi médical, des soins infirmiers et de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

L'EHPAD a été conçu pour favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des résidents. Les espaces « salons » ont été étudiés en vue de constituer un environnement favorable, non seulement au repos physique et psychique des personnes âgées, mais également au développement d'activités communautaires ou de loisirs.

Chaque unité de vie est par ailleurs dotée d'une salle à manger permettant à l'instant repas d'être un moment de détente et de plaisir, propice aux échanges et à la communication.

Les chambres restent un lieu d'intimité (privé).

L'un des principes fondamentaux de fonctionnement de la Résidence est la liberté d'aller et venir à l'intérieur comme à l'extérieur (à l'exception des résidents de l'unité protégée qui doivent être accompagnés). La Résidence étant ouverte sur le village, les associations permettent certaines activités ludiques au sein de la résidence.



- Favoriser l'autonomie

Les objectifs de soins médicaux et paramédicaux sont:

➤ Maintenir, voire améliorer le niveau d'autonomie par l'utilisation de la kinésithérapie (et de la psychomotricité dont le poste ne nous a pas été pour le moment attribué).

Un physio park est à votre disposition , le kinésithérapeute pourra vous y accompagner ainsi qu'une salle de sport entièrement équipée depuis 2014.

- Soigner sur place en évitant les hospitalisations autant que faire ce peut
- Accompagner jusqu'au bout de la vie, en maintenant lucidité et confort, tout en soulageant la douleur si celle-ci est présente.

Le médecin personnel du résident intervient à notre demande ou à la demande du résident chaque fois que nécessaire.

En cas d'urgence, et si le médecin traitant n'est pas joignable il sera fait appel au 15 et le transfert vers les urgences de l'hôpital le plus proche sera organisé.

L'institution travaille en partenariat avec l'équipe des kinésithérapeutes du village ce qui permet :

- de traiter au mieux les troubles comportementaux éventuels
- de répondre aux besoins physiologiques et de préserver un état de santé physique optimum,
- d'apporter les soins et l'accompagnement nécessaires en rapport avec l'aspect déficitaire de la maladie psychique et/ou physique
- de maintenir les acquis, de stimuler et de valoriser les savoir-faire.
- Le projet repose sur la coordination :
 - La notion de coordination : la présence de l'infirmière coordinatrice est indispensable à la bonne conduite d'une prise en charge de qualité , car elle permet aux équipes , de travailler dans un cadre collectif comprenant tous les intervenants professionnels du service pour service médical ou paramédicale et si nécessaire l'équipe psychiatrique "d'origine".
- Les objectifs de soins ont une priorité : maintenir la stabilisation de l'état psychique et ou physique :
 - En dispensant des soins personnalisés :
 - ① par l'assurance d'un suivi régulier des résidents.
 - ② par l'intervention des infirmières, qui, outre leur rôle propre, coordonne le service soignant et éducatif, plus à mêmes de proposer un type de relation d'aide et d'accompagnement
 - ③ par des réunions de synthèse pluridisciplinaires (internes ou avec des intervenants extérieurs) afin de garantir la cohérence de la prise en charge.

- **En maintenant et en revalorisant les acquis dans le domaine des gestes de la vie quotidienne.**
- **En veillant à la bonne observance des traitements nécessaires en évaluant leur efficacité thérapeutique.**
- **En informant le résident des effets indésirables des différents traitements.**
- **En proposant une prise en charge psychothérapique ou thérapie corporelle (relaxation) par un intervenant spécialisé pouvant contribuer à l'apaisement de la souffrance psychique (psychologue, psychomotricienne...).**

Les Conditions d'Admission

- Les conditions d'admission pour l'EHPAD

L'EHPAD accueille des personnes âgées à partir de 60 ans, totalement autonomes, dépendantes ou dépendantes partiellement.

Une unité protégée de 16 lits permet d'accueillir des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées, ou nécessitant une prise en charge plus soutenue.

Seules les personnes âgées relevant d'une prise en charge médicale et technique lourde ne peuvent être accueillies au sein de l'EHPAD.

62 chambres sont à la disposition des résidents de l'EHPAD, avec une superficie d'un minimum de 20 m². L'établissement ne dispose pas de chambres doubles mais peut néanmoins accueillir des couples.

Les chambres sont entièrement meublées et le résident a la possibilité d'y apporter objets personnels et, éventuellement, sur demande particulière, du mobilier.

L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement sur présentation du dossier administratif et médical, après avis du Médecin Coordinateur et de l'infirmière Coordinatrice.

Dès votre arrivée, il vous sera demandé de signer le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement. Il vous sera également demandé de verser un dépôt de garantie dont le montant figure dans le contrat de séjour.

Votre Séjour

- Le Bureau « ACCUEIL » est ouvert :

**Tous les jours de 9 H 00 à 12 H 30
ET DE 14 H 00 A 18 H 00**

... *sauf samedi – dimanche et férié*

➤ **Le vendredi**, la fermeture intervient à **17H00**

En dehors de ces plages horaires, vos demandes peuvent être prises compte par le personnel soignant ou les agents de service.

Le bureau « ACCUEIL », lors de votre arrivée, communique les renseignements sur les prestations annexes : coiffeur, télévision, téléphone, ainsi que sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Le jour de votre arrivée, le livret d'accueil vous est remis, ainsi que les documents suivants :

- **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**
- **Votre contrat de séjour**
- **Le règlement de fonctionnement de la résidence**
- **Le présent livret d'accueil**

Le bureau vous donnera des renseignements concernant votre courrier, distribué chaque jour ouvré, sur les heures de visites recommandées dans l'établissement (l'après-midi uniquement), le téléphone qui peut à votre demande équiper vos chambres, ainsi que les informations sur les cultes pratiqués dans l'établissement.

Des renseignements donnés sur les repas, leurs horaires, et le blanchissage.



complémentaires vous seront vos effets personnels, le linge

- **La Restauration**

Les salles de restaurant de l'EHPAD vous accueilleront pour les services des repas préparés sur place :

- A partir de 🕒 **12H00**, pour **le déjeuner**
- A partir de 🕒 **18H00**, pour **le dîner**

Les me

Un goûter est servi vers 15 h 30 dans les différents salons de la résidence.

Un questionnaire sera rempli à votre arrivée, qui nous permettra de connaître vos goûts et vos habitudes alimentaires.

La cuisine est entièrement faite sur place dans le respect des normes sur la sécurité alimentaire.

La commission menu qui comprend à la fois le personnel de l'institution, le responsable de restauration, l'infirmière coordinatrice de l'établissement et deux résidents désignés, se réunit chaque trimestre, afin d'évaluer la prestation de restauration proposée et pouvoir ainsi répondre aux attentes exprimées.

Les régimes alimentaires faisant l'objet d'une prescription médicale sont respectés.

Une salle annexe pourra accueillir vos familles et vos invités, après réservation auprès du bureau « accueil », cette réservation devant intervenir obligatoirement 3 jours avant.

- ✂ Le Salon de Coiffure



Un coiffeur extérieur est présent dans l'établissement chaque semaine à partir de 14 heures (le jour est affiché sur la porte du salon de coiffure) ; il suffit de vous inscrire auprès de l'accueil.

Cette prestation vous est facturée directement : les rendez-vous sont à prendre la semaine précédente.

- 📖 La Bibliothèque



La bibliothèque vous permet à votre disposition.

de profiter de nombreux ouvrages

- ✉ Le Courrier



Le courrier reçu est distribué chaque jour par l'accueil, sauf le samedi et le dimanche ; les colis vous seront remis contre signature.



Le courrier au départ est relevé tous les matins : il vous suffit de le donner à l'accueil qui se charge de l'acheminer jusqu'à la poste de Maraussan.

- 🇫🇷 Citoyenneté



Votre domicile devient maintenant la résidence Terre Blanche. Vous pouvez donc vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Au moment des scrutins électoraux, les formalités de vote par correspondance peuvent être organisées sur place ; une aide pour vous rendre au bureau de vote peut vous être proposée par le service Animation/ Vie sociale, si il est possible de disposer d'un véhicule.

L'Accueil se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



-  La liberté de culte

La liberté de culte est respectée dans l'ensemble de l'établissement.

Les représentants des différentes religions peuvent être accueillis selon vos souhaits.

Un office religieux catholique est célébré en général les jeudis lorsque le prêtre peut se rendre disponible, la date fait l'objet d'un affichage.



-  Le téléphone

A votre demande une ligne téléphonique étant installée dans chaque logement, vous pouvez bénéficier d'un poste fixe pour vos appels vers l'extérieur et en interne. IL faut en faire la demande directement auprès de France Télécom.

Votre numéro personnel vous sera communiqué dès l'ouverture de la ligne et vos appels feront l'objet d'une facturation mensuelle indépendante (directement de l'opérateur téléphonique).

-  La télévision

Vous pouvez si vous le souhaitez dans votre chambre qui sera fixé sur le responsable technique  installer un poste de télévision le support réservé à cet effet par de l'établissement.

-  Le linge



Le linge qui doit être marqué à votre nom et prénom par une étiquette cousue, est entretenu par la lingerie à l'exception du linge fragile (Damart par exemple).

La lingère est à votre disposition pour toute question concernant votre linge personnel.

-  Les Visites



Les visites de vos familles et amis sont les bienvenues : vous êtes chez vous dans votre chambre. Les horaires de visite doivent être respectés pour la bonne organisation de l'établissement.

Vous pouvez recevoir vos proches dans les salons aménagés à cet effet. Vous avez également la possibilité de les inviter à déjeuner avec vous dans la salle de restaurant à la condition de réserver 3 jours avant.

-  **L'animation**



Le programme d'animation est affiché et propose des activités variées qui se développeront en adéquation avec vos attentes ; (jeux de cartes, scrabble, ...peinture, atelier activités manuelles, ..)

Les associations du village et des bénévoles viennent régulièrement pour certaines activités (jeux de mémoire, sorties ...) ce qui permet de diversifier les activités proposées.

Des sorties extérieures (visites de site touristique, promenades...) Sont organisées dès que possible quand le temps s'y prête.

Des spectacles sont organisés pour les fêtes de fin d'année – suivi de repas de fêtes – particulièrement appréciés de tous. Chaque année un thème particulier est adopté pour ces moments particulièrement festifs (brésil ...)

-  **Vos sorties**



Les sorties sont libres, mais doivent être signalées auprès du service infirmier, ou en cas d'absence de l'infirmière, auprès du directeur. En effet, pour votre sécurité, nous devons être toujours en mesure de connaître les personnes présentes dans l'établissement.

Il vous est également demandé une Assurance Responsabilité Civile Individuelle lors de votre arrivée dans l'institution (au cas où vous seriez responsable de dommages sur autrui) ; cette Assurance Responsabilité Civile vous sera demandée chaque année.

Votre Participation à la vie de la Résidence

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Au sein de la résidence, le Conseil de la vie sociale se réunit au minimum 3 fois par an, voire davantage si cela est nécessaire. Son règlement intérieur est consultable sur les panneaux d'information réservés aux résidents et à l'accueil.

Le Conseil de la Vie Sociale est composé de représentants élus des résidents, des familles et du personnel, ainsi que d'un représentant de l'Organisme Gestionnaire et de la Direction.

Régulièrement, les réunions du Conseil de la Vie Sociale font l'objet de compte rendus qui sont communiqués aux résidents et affichés.

Une boîte à idées est à la disposition de tout le monde à l'entrée sur votre gauche et un recueil est à disposition sur la banque d'accueil.

La liste des membres du Conseil de la vie sociale est affichée à l'entrée.

Charte de Prévention de la Maltraitance

Afin de permettre une meilleure sensibilisation de l'ensemble des acteurs participants à la vie de l'établissement,

Une charte de prévention de la maltraitance a été proposée à tous et est validée par chaque personnel entrant.

L'établissement veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique, les valeurs et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, la philosophie, les valeurs

Humanisme, Solidarité, Ouverture d'Esprit, Respect des autres et des différences de chacun...

Nos Personnels sont donc prêts à s'engager pour vous à :

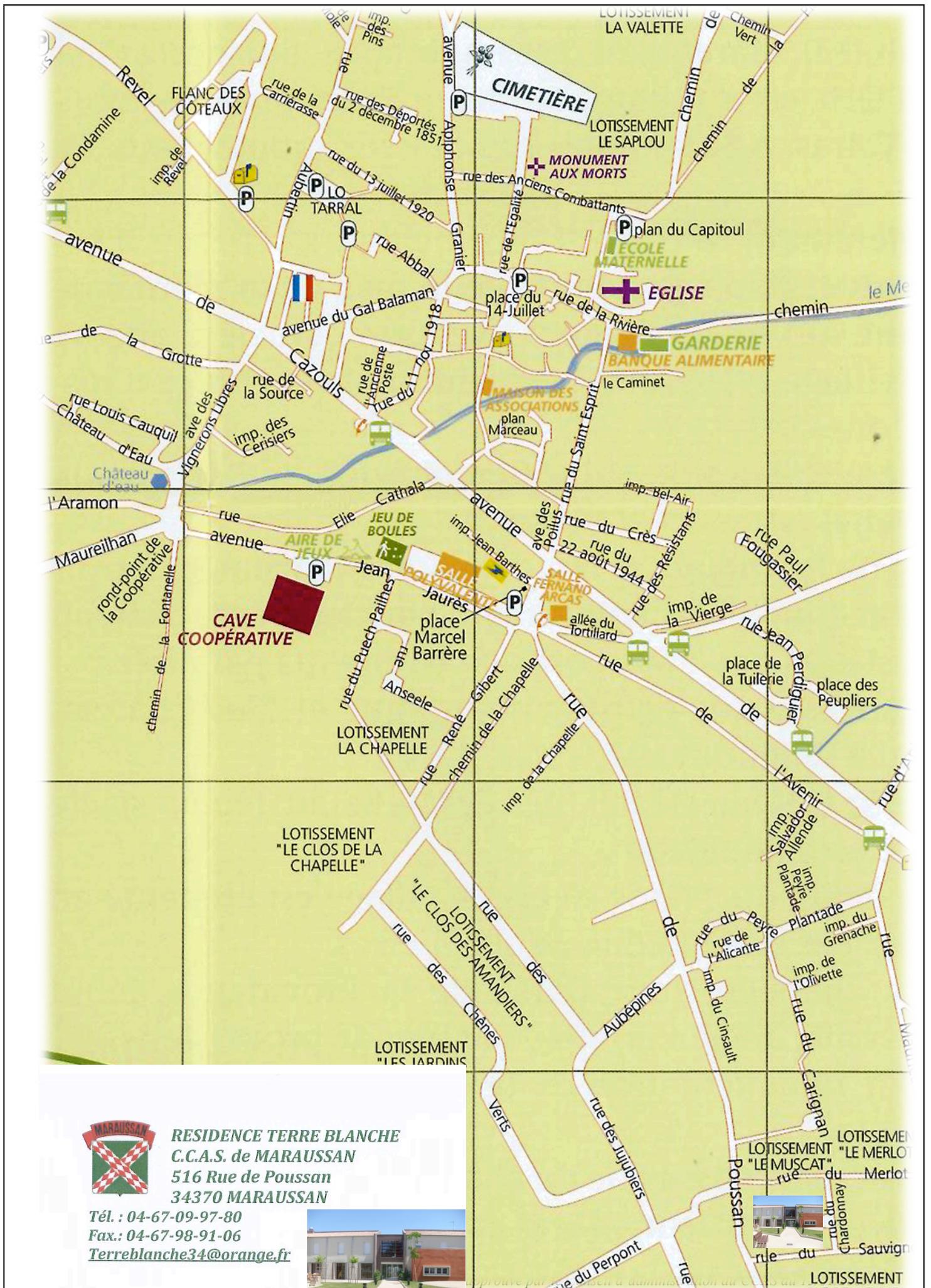
- Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée
- Prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention De la maltraitance
- Agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction De chacun
- Adopter un comportement et un langage adaptés au travail
- Respecter les protocoles de prise en charge
- Mener tout dialogue avec patience et douceur
- Faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la Personne accueillie
- Avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude, ou propos déplacés
- Respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ORGANISME GESTIONNAIRE**

Conformément au Décret n° 95-562 du 6 Mai 1995, les Centres Communaux d'Action Sociale peuvent créer et gérer tout établissement à caractère médico-social.

**Le Conseil d'Administration est composé comme suit :
le Maire de la commune qui en est le Président,
4 à 8 membres élus par le Conseil Municipal
4 à 8 membres nommés par le Maire (décret n°2000-6 du 4 janvier 2000) (au sein des associations) ;**

**Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou du Vice-Président et gère le Centre Communal d'Action Sociale.
Il vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, vote les crédits et crée les emplois nécessaires.**



RESIDENCE TERRE BLANCHE
C.C.A.S. de MARAUSSAN
516 Rue de Poussan
34370 MARAUSSAN

Tél. : 04-67-09-97-80

Fax. : 04-67-98-91-06

Terreblanche34@orange.fr



proposé par le conseil d'administration du C.C.A.S. de Maraussan